

## **Conditions générales de participation au panel d'enquêtes Les Mousquetaires et aux jeux**

Version du 5/12/2022

### **Préambule**

Les sociétés qui organisent les enquêtes et jeux sont :

1. Pour les prospectus nationaux des enseignes Intermarché et Netto, la société ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, SAS au capital de 149 184, 00 Euros, dont le siège social est situé sis 24 rue Auguste Chabrières, 75015 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 192 227, (ci-après « l'enseigne Intermarché » et/ou « l'enseigne Netto »)
2. Pour les prospectus nationaux de l'enseigne Bricomarché, Bricorama et Brico Cash la société SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON, SAS au capital social de 15 008, 00 Euros, dont le siège social est situé sis 24 rue Auguste Chabrières, 75015 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 383 527 330 (ci-après « l'enseigne Bricomarché »)

Ci-après dénommées ensemble les « enseignes du Groupement Les Mousquetaires » ou « Groupement Les Mousquetaires »

En aucun cas, l'acceptation du participant aux présentes conditions générales ne crée de lien de subordination, que ce soit avec les enseignes du Groupement Les Mousquetaires, son prestataire, la société CoSpirit, leurs partenaires ou membres de leur groupe.

Le participant demeure libre de cesser à tout moment de participer aux enquêtes et aux jeux, soit qu'il ait expressément manifesté sa volonté en ce sens, soit qu'il ne donne pas suite à un e-mail.

### **Article 1 - champ d'application**

Les présentes conditions générales régissent toutes les enquêtes « prospectus » auxquelles le participant participe, ainsi que le jeu organisé à l'issue d'une enquête.

Elles ont vocation à exposer les conditions selon lesquelles les participants sont éligibles à la participation aux enquêtes, le cas échéant les modalités de leur participation et celles du jeu et du tirage au sort.

Le fait de s'inscrire au panel et de participer à une enquête « prospectus » implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

Les présentes conditions sont applicables au participant à compter de leur acceptation par ce dernier.

## **Article 2 - conditions d'éligibilité aux enquêtes et aux jeux**

1. La participation au panel est ouverte exclusivement aux personnes physiques répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

- Personnes physiques majeures,
- Résidant en France métropolitaine,
- Disposant d'une adresse électronique valide,
- Disposant d'un accès à Internet,
- Ayant renseigné l'ensemble des informations requises dans le formulaire d'inscription à savoir : présence ou non d'un « stop pub » ou toute information manifestant une interdiction de distribuer ou une autorisation de distribuer / « oui pub » sur la boîte aux lettres, type d'habitation (maison, appartement, autre), coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postales)
- Ayant préalablement accepté d'être contactée par e-mail pour les motifs visés en préambule,
- Ayant accepté sans réserve les présentes conditions générales.

2. Les participants sont informés que les zones couvertes par les campagnes publicitaires des enseignes du Groupement Les Mousquetaires sont susceptibles d'évoluer, de même que les personnes ciblées par les campagnes. Ainsi, un participant peut être exclu des enquêtes réalisées lorsque par l'effet de la modification d'une zone, la résidence du participant se trouve exclue du périmètre. Le cas échéant, les réponses aux enquêtes réalisées antérieurement restent exploitables et la participation aux jeux et au tirage au sort reste valide. Le participant pourra de nouveau être sollicité pour des enquêtes ultérieures si une nouvelle évolution de la zone de distribution y réintègre son adresse postale ou en cas d'évolution des personnes ciblées.

3. La participation au panel d'enquêtes est gratuite et sans obligation d'achat. Une seule participation par foyer (personnes ayant la même adresse mail) est autorisée pendant toute la durée de l'enquête. Le participant est informé que sa participation et les informations qu'il a fournies sont susceptibles de faire l'objet d'une vérification, en outre la possibilité de distribuer à l'adresse mentionnée. Toute information ou réponse non-conforme, mensongère, erronée entraînera la nullité de la participation à l'enquête et par conséquent la nullité de la participation au tirage au sort éventuellement organisé.

## **Article 3 - modalités de participation et déroulement des enquêtes**

1. Le participant sera principalement sollicité par e-mail pour répondre aux enquêtes permettant de déterminer s'il a reçu dans sa boîte aux lettres les documents d'une ou plusieurs enseignes du Groupement Les Mousquetaires [enquête prospectus], éventuellement recueillir ses impressions sur la qualité de ces documents, la communication

de ou des enseignes du Groupement Les Mousquetaires sous toutes ses formes et l'interroger sur ses attentes et son expérience client / consommateur [enquête spécifique].

Les enquêtes se déroulent tout au long de l'année, selon un rythme aléatoire déterminé par les enseignes du Groupement Les Mousquetaires, et leur prestataire, la société CoSpirit. Les enquêtes pourront être réalisées pour une ou plusieurs enseignes du Groupement Les Mousquetaires selon le ciblage effectué. Le participant est informé que le délai imparti pour répondre à l'enquête portant sur la réception du prospectus est de 3 jours à compter de la réception de l'e-mail, sauf délai contraire mentionné dans l'e-mail envoyé. Ce délai pourra en effet être modifié pour les enquêtes portant sur la communication, les produits et service d'une ou plusieurs enseigne(s) du Groupement Les Mousquetaires, l'expérience client / consommateur. Le participant qui ne participerait pas à une enquête, ou participerait hors délai, sans avoir manifesté sa volonté de ne pas recevoir les enquêtes ultérieures, pourra de nouveau être sollicité.

2. Pour participer à l'enquête sur la réception du prospectus [enquête prospectus] le participant doit :

- Résider à une adresse référencée comme distribuable dans les référentiels de distributeurs,
- Ne pas avoir apposé sur sa boîte aux lettres d'autocollant « stop pub » ou toute indication autrement formulée ayant vocation à refuser les publicités en boîtes aux lettres,
- Avoir apposé un autocollant « Oui Pub » sur sa boîte aux lettres pour autoriser la distribution dans les communes où ce nouveau dispositif sera testé à partir de septembre 2022,
- Répondre à la question « avez-vous reçu ce/ces prospectus ? », par un clic sur le bouton « oui » ou « non » et éventuellement la période de réception du/des prospectus,
- Le cas échéant, confirmer ses coordonnées et informations (adresse postale, type d'habitation, présence de stop pub sur la boîte aux lettres),
- Le cas échéant, répondre aux questions complémentaires sur la qualité du/des documents,
- Le cas échéant, répondre aux questions portant sur tout autre support de communication, et/ou sur ses attentes en tant que client / consommateur, son expérience client / consommateur,
- Le cas échéant, accepter la mise à jour des présentes conditions de participation, et ce avant l'expiration du délai précisé dans l'e-mail.

3. Pour participer aux enquêtes spécifiques, le participant doit répondre aux questions complémentaires qui peuvent notamment porter sur la communication de l'une des enseigne(s) du Groupement Les Mousquetaires sous toutes ses formes, et/ou ses attentes en tant que client / consommateur et/ou son expérience client / consommateur et/ou éventuellement aux questions permettant de qualifier son profil (par exemple : âge, sexe,

catégorie socio-professionnelle...). Ces questions de profil seront exploitées de manière statistique. Elles permettront de redresser statistiquement les résultats pour être représentatif de la population et d'analyser les résultats par type de profil. Les questions posées dans ce cadre peuvent être proposées en fin d'enquête prospectus ou faire l'objet d'enquête dédiée pour une ou plusieurs enseignes du Groupement Les Mousquetaires.

4. À l'issue de sa participation à l'enquête conformément aux modalités décrites ci-dessus, le participant sera inscrit au jeu éventuellement organisé à l'issue de celle-ci, pour tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu dans les conditions définies à l'article 5.

5. Les enseignes du Groupement Les Mousquetaires et leur prestataire, la société CoSpirit se réservent le droit d'exclure de l'enquête concernée et/ou du panel d'enquêtes, tout participant ayant communiqué ou tenté de communiquer des informations inexacts. De la même façon, les Enseignes du groupement Les Mousquetaires et leur sous-traitant, la société CoSpirit se réservent le droit d'exclure du panel d'enquêtes le participant n'ayant pas accepté la mise à jour des présentes conditions générales de participation, cette condition étant essentielle pour participer aux enquêtes et aux jeux.

#### **Article 4 - contrôle de fiabilité**

Le participant est informé que des opérations de contrôle de fiabilité des réponses apportées aux enquêtes seront effectués par tous moyens ; le résultat de ces contrôles pouvant avoir pour conséquence l'exclusion du participant en cas de contradiction ou de non-respect des présentes conditions générales de participation.

#### **Article 5 Modalités de participation aux jeux**

##### **5.1 Participation**

Toute participation valable aux enquêtes permet au participant d'être inscrit au jeu éventuellement organisé à l'issue de l'enquête par l'une ou plusieurs enseignes du Groupement Les Mousquetaires dans les conditions exposées ci-après.

Il est rappelé à toutes fins utiles que les enseignes du Groupement Les Mousquetaires ne s'engagent sur aucune périodicité pour les enquêtes, et par conséquent des jeux.

L'inscription à chaque jeu est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure respectant les conditions suivantes :

- L'ensemble des conditions d'éligibilité d'inscription au panel d'enquêtes telles qu'exposées dans les présentes conditions générales de participation,
- La ou les réponse(s) aux questions de l'enquête selon les modalités énoncées dans les présentes conditions générales de participation,

- L'acceptation des présentes conditions générales de participation aux enquêtes.

L'inscription à un jeu étant liée à la participation à une enquête, une seule participation par foyer (personnes ayant la même adresse mail) est possible. En cas de pluralité de participations au sein d'un même foyer, la première participation sera retenue et toute participation additionnelle sera rejetée.

La participation se fait uniquement en ligne. Aucun autre mode de participation n'est accepté.

Les tirages au sort sont réalisés par le prestataire des Enseignes du Groupement Les Mousquetaires, la société CoSpirit.

Le personnel salarié des enseignes du Groupement Les Mousquetaires et de ses prestataires y compris CoSpirit, les membres de leur famille et conjoints, les personnes morales et tous partenaires ayant participé à l'organisation du tirage au sort en sont exclus.

Toute fraude, toute information inexacte ou mensongère communiquée par un participant, entraînera la nullité de sa participation.

#### a. Jeu organisé lors de l'inscription au panel

Ce jeu est réservé aux personnes s'inscrivant au panel d'enquête pour la première fois pendant une période de recrutement.

Toutefois, lorsque le participant est invité à s'inscrire au panel d'enquêtes par plusieurs de ces enseignes, il est inscrit au jeu de chaque enseigne dont il aura complété le formulaire d'inscription.

Lorsque plusieurs modes d'inscription sont possibles pour une même enseigne, une seule participation est prise en compte.

#### b. Jeu organisé lors d'une enquête prospectus

Dans le cadre des enquêtes prospectus, selon le secteur d'habitation du participant, celui-ci peut être amené à recevoir des prospectus de plusieurs enseignes du Groupement Les Mousquetaires. Dans ce cadre, le participant pourra être interrogé sur la réception d'un ou plusieurs prospectus, et être donc inscrit en conséquence au jeu de chaque enseigne correspondante.

#### c. Jeu organisé lors d'une enquête spécifique

Lorsque des jeux sont organisés pour des enquêtes spécifiques, ils sont réalisés selon les modalités décrites dans les enquêtes / formulaires.

## 5.2 Mode de désignation des gagnants et dotations

La désignation des gagnants se fait par tirage au sort.

Dans le cadre des tirages au sort des enquêtes spécifiques, des campagnes d'inscription aux panels d'enquêtes ou d'animation, les jeux et tirages au sort sont réalisés selon les modalités décrites dans les enquêtes / formulaires.

Il est préalablement précisé que chaque Enseigne du Groupement Les Mousquetaires est libre de déterminer la nature, la valeur et le nombre de dotations qu'elle souhaite mettre en jeu. Il ne sera donné suite à aucune réclamation ayant pour objet une éventuelle insatisfaction du participant à ce sujet.

### a. Dotations mises en jeu

La valeur et le nombre de cartes cadeau mises en jeu diffèrent selon le type d'enquête proposé et sont rappelés dans l'e-mail d'enquête.

Sont mises en jeu pour **l'inscription au panel**, les dotations suivantes :

<b>Intermarché</b>	<b>Netto<sup>1</sup></b>	<b>Bricomarché</b>	<b>Bricorama</b>	<b>Brico Cash</b>
2 cartes cadeau Intermarché d'une valeur commerciale unitaire de quarante (40) €uros TTC	2 cartes cadeau Netto d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) €uros TTC <sup>(1)</sup>	2 cartes cadeau d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) €uros TTC	2 cartes cadeau Bricorama d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) €uros TTC	2 cartes cadeau Brico Cash d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) €uros TTC

<sup>1</sup> Netto : Si le magasin à proximité du domicile du participant n'accepte pas les cartes cadeau, il sera remis aux gagnants un bon d'achat de la même valeur.

Sont mises en jeu pour les **enquêtes « prospectus »**, les dotations suivantes :

	<b>Intermarché</b>	<b>Netto<sup>2</sup></b>	<b>Bricomarché</b>	<b>Bricorama</b>	<b>Brico Cash</b>
<b>COURTE</b> (1 à 2 questions)	2 cartes cadeau Intermarché d'une valeur commerciale unitaire de quarante (40) €uros TTC	2 cartes cadeau Netto d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) €uros TTC <sup>(2)</sup>	2 cartes cadeau d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) €uros TTC	2 cartes cadeau Bricorama d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) €uros TTC	2 cartes cadeau Brico Cash d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) €uros TTC
<b>LONGUE</b> (3 à 15 questions)	En répondant à ces questions, le participant double ses chances de gagner				

<sup>2</sup> Netto : Si le magasin à proximité du domicile du participant n'accepte pas les cartes cadeau, il sera remis aux gagnants un bon d'achat de la même valeur.

Lorsqu'il est proposé, le jeu lié à une enquête prospectus est réalisé dans les 15 jours suivant l'issue du mois au cours duquel l'enquête a été réalisée (par exemple, les tirages au sort des enquêtes prospectus du mois de mars sont réalisés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 avril).

Sont mises en jeu pour les **enquêtes « spécifiques »**, les dotations suivantes :

	<b>Intermarché</b>	<b>Netto<sup>3</sup></b>	<b>Bricomarché</b>	<b>Bricorama</b>	<b>Brico Cash</b>
<b>15 questions</b>	2 cartes cadeau Intermarché d'une valeur commerciale unitaire de quarante (40) Euros TTC	2 cartes cadeau Netto d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) Euros TTC <sup>(3)</sup>	2 cartes cadeau d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) Euros TTC	2 cartes cadeau Bricorama d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) Euros TTC	2 cartes cadeau Brico Cash d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) Euros TTC
<b>Plus de 15 questions</b>	2 cartes cadeau Intermarché d'une valeur commerciale unitaire de quatre-vingts (80) Euros TTC	2 cartes cadeau Netto d'une valeur commerciale unitaire de soixante (60) Euros TTC <sup>(3)</sup>	2 cartes cadeau d'une valeur commerciale unitaire de soixante (60) Euros TTC	2 cartes cadeau Bricorama d'une valeur commerciale unitaire de soixante (60) Euros TTC	2 cartes cadeau Brico Cash d'une valeur commerciale unitaire de soixante (60) Euros TTC

<sup>3</sup> Netto : Si le magasin à proximité du domicile du participant n'accepte pas les cartes cadeau, il sera remis aux gagnants un bon d'achat de la même valeur.

**Sont mises en jeu lors d'événements particuliers**, comme, par exemple au moment du renouvellement d'inscription ou encore une animation des enseignes, les dotations suivantes:

	<b>Intermarché</b>	<b>Netto<sup>4</sup></b>	<b>Bricomarché</b>	<b>Bricorama</b>	<b>Brico Cash</b>
<b>EVENEMENTS : renouvellement inscription, animations diverses</b>	2 cartes cadeau Intermarché d'une valeur commerciale unitaire de quarante (40) Euros TTC	2 cartes cadeau Netto d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) Euros TTC <sup>(4)</sup>	2 cartes cadeau d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) Euros TTC	2 cartes cadeau Bricorama d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) Euros TTC	2 cartes cadeau Brico Cash d'une valeur commerciale unitaire de trente (30) Euros TTC
Selon le type d'évènement, il pourra être proposé au participant de doubler ses chances de gagner en répondant à quelques questions complémentaires					

<sup>4</sup> Netto : Si le magasin à proximité du domicile du participant n'accepte pas les cartes cadeau, il sera remis aux gagnants un bon d'achat de la même valeur.

La liste des magasins participants et les Conditions Générales d'Utilisation de la carte cadeau de chaque enseigne peut être consultée sur leur site internet :

- Intermarché : <https://www.intermarche.com/cartecadeau/>
- Netto : <https://www.netto.fr/cartecadeau>

- Bricorama: <https://www.bricorama.fr/carte-cadeau/>
- Bricomarché : <https://www.bricomarche.com/cartecadeau>
- Brico Cash : <https://www.bricocash.fr/carte-cadeau>

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant les cartes cadeau éventuellement intégrés à l'e-mail d'enquête le sont à titre d'exemple indicatif, et ne constituent pas des représentations contractuelles des dotations.

Les cartes cadeau gagnées ne pourront être ni revendues, ni remboursées (y compris en cas de vol, perte, ou expiration), ni échangées, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

#### b. Mise à disposition des dotations

Les dotations seront envoyées de manière dématérialisée par e-mail aux gagnants à la dernière adresse e-mail indiquée (soit au moment de l'inscription soit actualisée depuis à sa demande).

Les dotations seront remises aux gagnants dans un délai de huit (8) semaines à compter du tirage au sort.

Si le magasin rattaché au gagnant n'accepte pas les cartes cadeau dématérialisées, une carte cadeau matérielle sera, au choix de l'enseigne, mise à disposition du gagnant directement dans ce magasin (magasin le plus proche de son domicile), ou envoyé par courrier postal à la dernière adresse postale du gagnant (indiquée au moment de son inscription ou actualisée depuis à sa demande).

En sus des participations gagnantes, seront tirées au sort quatre (4) participations de réserve par enquête ou en cas d'événement particulier.

Elles seront utilisées dans les conditions suivantes :

- En cas d'impossibilité d'attribution d'un prix gagnant pour quelque motif que ce soit et indépendant des Enseignes du Groupement les Mousquetaires ou de leur prestataire, la société CoSpirit, dans un délai d'un mois à compter de la date d'information du gagnant ou de l'envoi la carte cadeau.
- Chaque carte cadeau non distribuée sera attribuée au gagnant titulaire de la première participation de réserve, et ainsi de suite jusqu'à l'attribution définitive des cartes cadeau.
- A défaut, les cartes reviendront à l'enseigne du Groupement Les Mousquetaires qui pourra en disposer comme bon lui semble.

Si la dotation n'a pu être remise au gagnant plus de deux mois après le tirage au sort (e-mail et/ou adresse postale erronée, le gagnant ne s'est pas rendu en magasin etc..), les dotations seront réputées abandonnées et resteront acquises à l'enseigne du Groupement Les Mousquetaires.

Aucune démarche ne sera faite à l'égard des perdants.

### c. Dotations exceptionnelles

A titre exceptionnel, la dotation peut être améliorée. Le cas échéant, les participants en seront informés via une mention dédiée dans le mail de l'enquête concernée.

Pour ces jeux, la dotation peut être doublée, que ce soit en nombre et/ou en valeur unitaire.

Les conditions de participation et les modalités de mise à disposition des dotations restent par principe inchangées. En cas de changement, le participant en sera informé dans l'e-mail de l'enquête concernée.

### 5.3. Remplacement des dotations

Les enseignes du Groupement Les Mousquetaires se réservent le droit, si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigeaient, de modifier la dotation et de la remplacer par un lot d'une valeur au moins équivalente que ce soit en cas d'indisponibilité de la dotation ou pour toute autre raison que ce soit, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

### Article 6 - Dépôt et consultation

Les présentes conditions générales sont déposées auprès de la SAS DENJEAN-PIERRET VERNANGE ET ASSOCIES, huissiers de justice à TOULON et consultable sur le site de l'étude : [www.etude-huissier.com](http://www.etude-huissier.com)

En aucun cas, les enseignes du Groupement Les Mousquetaires et leur prestataire, la société CoSpirit ne pourront être tenus responsables du délai de mise à disposition des dotations ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnant(s) de bénéficier des dotations pour des circonstances hors du contrôle des enseignes du Groupement Les Mousquetaires et de leur prestataire, la société CoSpirit.

### Article 7 - Annulation et Modification

Les enseignes du Groupement Les Mousquetaires ne sauraient être tenues responsables si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, elles étaient amenées à annuler le jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier.

Les enseignes du Groupement Les Mousquetaires se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie du tirage au sort, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

## **Article 8 - Condition de remboursement des frais**

La participation au jeu ayant lieu uniquement par Internet et en considération de l'état actuel des offres de services, lesquelles s'effectuent sur une base forfaitaire, il est expressément convenu que toute participation au tirage au sort ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement au service du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage en général et que la participation au tirage au sort n'occasionne a priori aucun frais supplémentaire.

Le participant subissant néanmoins des frais supplémentaires à l'occasion de sa participation au tirage au sort peut transmettre par écrit une demande de remboursement par écrit à l'adresse suivante :

PANEL ENQUETE LES MOUSQUETAIRES  
CoSpirit  
33, Cours de Verdun Récamier 69002 Lyon  
A compter du 5/01/2023 : **20 rue Lortet 69007 Lyon**

Elle doit impérativement préciser le jour et l'heure exacte de la connexion, comprendre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile, ainsi qu'un RIB.

À l'issue du contrôle de ces éléments et de la qualité de participant du demandeur (aucune demande de remboursement pour le compte d'une autre personne ne sera acceptée), le remboursement sera effectué par virement bancaire dans la première quinzaine du mois suivant celui de la réception de la demande.

Le virement reçu comprendra les frais de connexion sur une base forfaitaire de 0,76 centimes d'euros, ainsi que la valeur du timbre employé pour transmettre la demande, sur la base d'un courrier de 20 g transmis sans délai prioritaire.

## **Article 9 - responsabilité**

Les Enseignes du Groupement Les Mousquetaires déclinent toute responsabilité pour tous dommages qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Il est rappelé les enquêtes sont organisées de façon aléatoire au choix des enseignes du Groupement Les Mousquetaires. Elles peuvent être reportées ou supprimées sans que les participants puissent engager leur responsabilité à ce titre.

Par ailleurs, la participation au panel d'enquêtes se faisant via le canal internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des

détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les réseaux de communication électroniques.

En conséquence, les enseignes du Groupement Les Mousquetaires et leur prestataire, la société CoSpirit, ne sauraient être tenus responsables, sans que cette liste soit limitative :

- De tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, de l'utilisation du téléphone ou de l'ordinateur du participant, ou d'une connexion aux sites internet permettant d'accéder au panel d'enquêtes (ci-après le(s) « Site(s) »), du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusées sur les Sites ;
- Si les Sites ne fonctionnaient pas sans interruption ou s'ils contenaient des erreurs informatiques ;
- De tout dysfonctionnement pouvant affecter le réseau Internet et en conséquence empêcher le bon déroulement/fonctionnement du « PC », de tout problème de configuration ;
- De toute défaillance technique (telle qu'un mauvais état de la connexion internet du participant), matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer ;
- Si un participant était déconnecté par son fournisseur d'accès au réseau mobile et/ou Internet ;
- De la transmission, de la réception ou de la non-transmission, non réception de toute donnée, information ou des courriers électroniques ;
- De la qualité des informations données ou reçues ;
- De la perte de toute donnée ;
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- En cas de panne électrique ou d'incident sur le serveur ;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique.

La connexion de toute personne au Site et la participation des participants se faisant sous leur entière responsabilité, il leur appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphonique et/ou informatique.

### **Articles 10- données personnelles**

Les données caractère personnel recueillies dans le cadre des présentes sont recueillies et utilisées par les enseignes du Groupement Les Mousquetaires, responsable(s) du traitement.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du participant.

Ces traitements sont fondés sur :

- l'exécution du contrat, en vertu duquel vous participez au panel d'enquêtes et au jeu,
- l'intérêt légitime des enseignes du Groupement Les Mousquetaires d'assurer le respect des conditions de participation et gérer les réclamations éventuelles, et à limiter les risques de fraudes.

Elles sont destinées uniquement aux enseignes du Groupement Les Mousquetaires ainsi qu'à ses sous-traitants et partenaires intervenant.

Les traitements ont pour finalité de :

- Gérer le panel et les enquêtes
- Organiser et gérer le jeu
- Gérer les fraudes et contentieux
- Gérer les demandes d'exercice des droits des panélistes

Pour prendre connaissance des informations complètes concernant les traitements de vos données personnelles et l'exercice de vos droits dans le cadre des enquêtes et des jeux, consultez la politique de protection des données personnelles accessible depuis les bas de mail d'inscription au panel et aux enquêtes et accessible depuis [ce lien](#).

#### **Article 11 - réclamation - médiation**

Pour toute réclamation ou interrogation relative au déroulement d'une enquête et/ou des jeux, les participants sont invités à adresser leur demande à l'adresse e-mail suivante : [prospectus@enquetelesmousquetaires.com](mailto:prospectus@enquetelesmousquetaires.com)

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, il est rappelé que les différends qui viendraient à se produire à propos des présentes conditions générales pourront être soumis gratuitement à la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

#### **Article 12 - indépendance des clauses**

La nullité éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leurs effets.

#### **Article 13 - loi applicable et règlement des litiges**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Tout litige relatif aux présentes sera exclusivement soumis aux juridictions françaises.